



## COMITÉ ASSURER LA MOBILITÉ DURABLE DANS LA VILLE

### PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION TENUE LE 22 FÉVRIER 2022 PAR VISIOCONFÉRENCE

Sont présents : M<sup>e</sup> François Bélisle, conseiller municipal  
M. Dany Carpentier, conseiller municipal  
M<sup>me</sup> Vicky Laroche, citoyenne  
M. René Martin, conseiller municipal et vice-président du Comité  
M. Pierre Montreuil, conseiller municipal et président du Comité

Invités présents : M<sup>me</sup> Pascale Alberne-Lahaie, conseillère municipale  
M. Éric Angers, ing. directeur – Gestion des eaux et des immeubles (13 h 10 à 13 h 30)  
M<sup>me</sup> Maryse Bellemare, conseillère municipale  
M. Jonathan Bradley, conseiller municipal  
M<sup>e</sup> Pierre-Yves Brouillette, juriste  
M<sup>me</sup> France Cinq-Mars, directrice générale et directrice – Finances  
M<sup>me</sup> Valérie Cloutier, greffière – Cour municipale (12 h 25 à 13 h 05)  
M<sup>me</sup> Maude Desrosiers, ing. (arrivée : 13 h 10)  
M. Richard W. Dober, conseiller municipal  
M. Robert Dussault, directeur général adjoint – Développement  
M. Pierre-Luc Fortin, conseiller municipal (11 h 50 à 13 h 15)  
M. Patrice Gingras, ing. directeur – Génie  
M. Marc-André Godin, directeur adjoint - Aménagement et développement durable  
M. Jean Lamarche, maire (arrivée : 12 h 10)  
M<sup>me</sup> Sonia-Karine Laroque, ing. chef de division – Planification  
M. Alain Lizotte, Directeur Travaux publics (départ : 12 h 20)  
M. Jean-Yves Ouellet, capitaine – Division de la sécurité du milieu et du support organisationnel (12 h 25 à 13 h 05, retour : 13 h 35)  
M. Guy Plamondon, coordonnateur – Mobilité durable et circulation (11 h 55 à 12 h 20, retour : 13 h 10)  
M<sup>me</sup> Nicole Raynié Basanes, attachée politique – Relation avec la communauté (arrivée : 11 h 40)  
M<sup>me</sup> Cynthia Simard, directrice – Communications et participation citoyenne  
M. Luc Tremblay, conseiller municipal

***Il est important de préciser que ce Comité a un rôle uniquement consultatif et que les recommandations formulées au présent procès-verbal devront être soumises au Comité exécutif ou au Conseil municipal pour décisions ultérieures.***

**1. Ouverture de la séance**

La séance est ouverte à 11 h 30. M. René Martin préside la rencontre à la demande de M. Pierre Montreuil et souhaite la bienvenue aux personnes présentes. Puisqu'aucun membre ne s'y oppose, la séance est enregistrée.

**2. Lecture et adoption de l'ordre du jour**

M. René Martin fait la lecture de l'ordre du jour qui est adopté tel que présenté.

**3. Lecture et adoption du procès-verbal du 25 janvier 2022**

Le procès-verbal de la séance du 25 janvier 2022 est adopté à l'unanimité.

**4. Arbre décisionnel - Diminution de la largeur du pavage lors de la réfection des rues plus larges que le guide d'aménagement**

M. Patrice Gingras introduit les deux arbres décisionnels guidant la configuration des rues pour leur réfection. Il explique comment les problématiques opérationnelles constatées doivent être prises en considération dans le processus de réfection, et à ces problématiques s'ajoutent de nombreuses réalités qui entrent également en ligne de compte (débit de circulation, vitesse pratiquée, plan de transport, de sécurité routière, etc.). M. Gingras présente ensuite les trois volets existants dans le Plan triennal d'immobilisations (PTI) :

- 1) Les travaux de pavage gérés par la Direction des travaux publics;
- 2) Les travaux découlant du plan d'intervention;
- 3) Les autres travaux d'envergure inscrits au PTI.

De plus, M. Patrice Gingras présente aux membres le processus d'implantation des mesures d'amélioration de surface dans le cadre de la réfection des rues et explique comment ce processus peut être appliqué à même le poste budgétaire prévu pour ces trois volets ou peut nécessiter de l'argent provenant d'un autre poste budgétaire associé. À titre d'exemple, il évoque l'installation d'une mesure d'apaisement et la conception d'une piste cyclable dans le cadre de la réfection d'une rue en raison de travaux réalisés au réseau d'égouts : Si la piste cyclable se trouve à l'extérieur de la plateforme d'excavation, les coûts de cette piste cyclable ne proviendront pas du programme de gestion des eaux usées, mais du budget prévu pour la mise en place de pistes cyclables.

M. Alain Lizotte présente ensuite l'arbre décisionnel SCG-4 concernant les travaux de pavage gérés par la Direction des travaux publics. Cet arbre décisionnel prend en considération l'état de la chaussée afin de déterminer si des travaux de pavage doivent être réalisés ou si la rue ciblée fait partie d'un projet planifié à même le PTI ou un plan d'intervention. En fonction de différents critères, la rue est reconstruite tel quel ou des améliorations de surfaces sont apportées. M. Lizotte ajoute qu'un processus de communication avec les citoyens impliqués est également mis en place par la Ville.

Enfin, M. Patrice Gingras présente le second arbre décisionnel et explique qu'il s'applique aux projets découlant du plan d'intervention ou aux projets prévu au PTI. Il ajoute que les réalités et les problématiques particulières sont évaluées afin de déterminer si la largeur de la rue doit être modifiée lors de sa réfection. Les gains potentiels de cette modification sont également

considérés. M. Gingras termine en présentant aux membres du Comité les nombreuses questions qui sont analysées avant de conclure à la réduction de la largeur d'une rue.

À la suite de la présentation des arbres décisionnels, M. Patrice Gingras recommande aux membres du Comité ce qui suit :

- 1) Le concepteur évalue la meilleure option pour répondre au besoin et consulte le Conseil et la population, si nécessaire;
- 2) Les communications sont toujours incluses, si nécessaire;
- 3) Le budget supplémentaire requis pour les améliorations de surface sera pris dans le poste budgétaire prévu à cet effet.

Les membres du Comité discutent de la présentation, des mesures d'apaisement, du coût de ces mesures, et expriment leur désir de voir leur installation se concrétiser.

**Recommandation :**

Après discussions et délibérations, au cours desquelles les membres du Comité ont pu s'exprimer, le président recommande l'adoption des deux arbres décisionnels tel que présentés ainsi que les énoncés suivants : 1) Le concepteur évalue la meilleure option pour répondre au besoin et consulte le Conseil et la population, si nécessaire; 2) Les communisations sont toujours incluses, si nécessaire; 3) Le budget supplémentaire requis pour les améliorations de surface sera pris dans le poste budgétaire prévu à cet effet. Approuvé à l'unanimité.

**5. Arbre décisionnel - Vignettes de stationnement**

M. Guy Plamondon présente l'arbre décisionnel utilisé afin de déterminer si un système de vignettes pour le stationnement sur rue doit être mis en place. Il explique que l'accord du voisinage est une importante préoccupation avant d'aller de l'avant avec ce système. De plus, M. Plamondon mentionne que la Ville génère un revenu à l'aide de la vente de vignettes.

Les membres du Comité débattent à savoir s'il est souhaitable d'instaurer la gratuité des vignettes, d'exiger une contribution des institutions indirectement responsables de l'enjeu de stationnement dans les rues et plus généralement, des coûts de l'installation d'un système de vignettes. De plus, M. Dany Carpentier partage son inquiétude concernant l'abus des demandes en provenance des citoyens qui demeurent dans des zones qui ne sont pas particulièrement touchées par de grandes institutions. M. Gingras propose une modification à l'arbre décisionnel afin qu'un quadrilatère soit tracé autour des zones pertinentes et que l'arbre décisionnel ne s'applique qu'aux demandes émanant de ces zones. À l'extérieur de ce quadrilatère, les demandes pourraient être systématiquement présentées au Comité.

**Recommandation :**

Après discussions et délibérations, au cours desquelles les membres du Comité ont pu s'exprimer, le président recommande l'adoption de l'arbre décisionnel concernant la mise en place d'un système de vignettes de stationnement, et recommande l'ajout d'une modification concernant l'application restreinte des demandes à un quadrilatère spécifique. Approuvé à l'unanimité.

6. **Traverses piétonnes avec feux à clignotement rapide (obligation ministérielle – MTQ) – POINT D'INFORMATION**

M<sup>me</sup> Maude Desrosiers présente l'obligation du ministère des Transports du Québec (MTQ) quant à l'installation de traverses piétonnes avec feux rectangulaires à clignotement rapide (FRCR). Certains FRCR existent déjà sur le territoire de la Ville et d'autres doivent être installés afin de respecter cette obligation ministérielle. M<sup>me</sup> Desrosiers explique que certains FRCR peuvent déjà être installés alors que d'autres doivent être intégrés aux feux de signalisation existants. Elle propose que l'installation de ces feux soit prévue au PTI et répartie sur quelques années afin de respecter l'obligation ministérielle.

Les membres du Comité discutent du danger de certaines traverses piétonnes sur le territoire, et M. Pierre Montreuil met l'accent sur le boulevard des Chenaux, entre l'autoroute et le boulevard des Récollets, ainsi que la jonction entre le boulevard des Chenaux et certaines rues locales à l'intérieur de ce tronçon. Il fait part de ses inquiétudes et exhorte le Comité de veiller à sécuriser ce secteur. M<sup>me</sup> Desrosiers ajoute qu'une présentation aura lieu prochainement quant à un réaménagement des zones problématiques afin de favoriser les manœuvres sécuritaires dans ce secteur.

7. **Arbre décisionnel – stationnement pour personnes à mobilité réduite et débarcadère de transport adapté**

M. Guy Plamondon présente l'arbre décisionnel utilisé afin d'en venir à l'installation d'un stationnement pour personne à mobilité réduite. Cet arbre décisionnel permet également de retirer un stationnement. M. Plamondon explique comment cet arbre permet à son équipe de prendre les décisions d'implantation ou de retrait de stationnement sans devoir passer devant le Comité; que cette demande vienne de la population ou encore d'une conseillère ou d'un conseiller.

**Recommandation :**

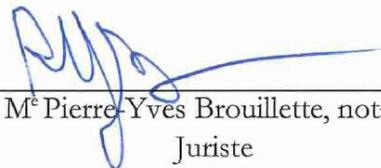
Après discussions et délibérations, au cours desquelles les membres du Comité ont pu s'exprimer, le président recommande l'adoption de l'arbre décisionnel concernant la mise en place et le retrait de stationnements pour personnes à mobilité réduite et de débarcadères de transport adapté. Approuvé à l'unanimité.

**Levée de la séance**

La rencontre se termine à 13 h 41.



M. René Martin  
Président du Comité et conseiller  
municipal



M<sup>e</sup> Pierre-Yves Brouillette, notaire  
Juriste